

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **du jeudi 23 janvier 2016 - 02/2016**

L'an deux mille seize et le jeudi vingt-huit janvier à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni, en séance publique ordinaire au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean AMOUROUX, Maire. Convocation en date du 21 janvier 2016.

Etaient présents :

AMOUROUX/CLEMENT/PARRA/BEUVE/BLETRAN/MUNOZ/KRASKER/MADELAINÉ/CLUZAN/PLANES/M ILHE POUTINGON/FOURCADE.

Absents excusés : BARENNE/DI BATTISTA/MINET

Absents non excusés : /

Procuration : MINET à KRASKER

SECRETARE DE SEANCE : Mr FOURCADE a été désigné secrétaire assisté de Mme TREBAOL secrétaire générale.

Conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : 12

Procurations : 1

Votants : 13

DELIBERATION N° D1/S02/2016

OBJET : Résiliation de la délégation de service public du multiple rural

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération du conseil municipal en date du 6 janvier 2015, la gestion du multiple rural communal "Al Rec" a été déléguée à Monsieur Yvon GLEIZES.

Par courrier du 9 janvier 2016, le délégataire a informé la commune de sa cessation d'activité du fait d'une baisse d'activité constante depuis plusieurs mois, le seuil de rentabilité n'étant plus atteint de manière constante.

Dans ces conditions, Monsieur le Maire propose une résiliation anticipée de la délégation de service public.

Il précise au Conseil municipal que cette résiliation n'emporte aucune indemnité de part ou d'autre dans la mesure où le terme anticipé de la délégation de service public n'emporte aucun bien de retour pour la commune, savoir des investissements réalisés par le délégataire faisant retour à la commune au terme normal de sa délégation.

Il demande au conseil municipal de se prononcer

Vote : contre ... abstention ... pour : UNANIMITE

DELIBERATION N° D2/S02/2016

OBJET : Nouvelle délégation de service public du multiple rural

Monsieur le Maire propose, suite à la résiliation anticipée de la délégation de service public du multiple rural, de lancer une consultation afin de trouver un nouveau délégataire pour que le commerce du village ne disparaisse pas.

Il demande au conseil municipal de se prononcer.

Vote : contre ... abstention ... pour : UNANIMITE

La séance est levée à 19 h 00

Le Maire,
Jean AMOUROUX.

